

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE

- Bases exonérées sur délibération : >>>>>>>>
- Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
- Coefficient : >>>>>>>>
- Bases définitives de l'année précédente :
- Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A CLERMONT-FERRAND, le 30 mars 2026 A , le

Pour la Direction des Finances Publiques, Le Président,

ARNAUD COCHET

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20260217-CCPL_2026_025_1-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

POUR LE SYNDICAT : 001 SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE

bases exonérées sur délibération : 0

bas de plafonnement institué : >>>>>>>>

deficient : >>>>>>>>

bases définitives de l'année précédente : 19 385 210

bases prévisionnelles d'imposition : 19 715 072

COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	19 715 072	9,18%	1 809 804 €

A CIERMONT-FERRAND, le 30 mars 2026

Aliguesse, le 1^{er} avril 2026

Le Président,

ARNAUD COCHET



=====
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 =====

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	001 AIGUEPERSE	P	2 802 952
	012 ARTONNE	P	851 969
	013 AUBIAT	P	878 844
	030 BAS ET LEZAT	P	324 362
	033 BEAUMONT-LES-RANDAN	P	247 871
	061 BUSSIERES ET PRUNS	P	338 306
	090 CHAPTUZAT	P	418 585
	143 EFFIAT	P	875 265
	196 LIMONS	P	687 562
	201 LUZILLAT	P	995 326
	210 MARINGUES	P	3 100 532
	232 MONS	P	493 589
	240 MONTPENSIER	P	427 110
	295 RANDAN	P	1 677 574
	311 SAINT AGOULIN	P	301 421
	317 SAINT ANDRE LE COQ	P	461 849
	332 SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	P	441 033
	333 SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	P	201 280
	347 SAINT-GENES-DU-RETZ	P	434 321
	387 ST PRIEST BRAMFFANT	P	817 628
	400 ST SYLVESTRE PRAGOULIN	P	1 041 016
	406 SARDON	P	247 807
	432 THURET	P	703 564
	446 VENSAT	P	556 134
	459 VILLENEUVE LES CERFS	P	389 172